

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté nº 2023-10-01

## Arrêté portant numérotage de maison

Le Maire de la Commune de MESNILS-SUR-ITON :

## VU:

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-28
- Considérant l'intérêt communal que représente la numérotation de deux parcelles situées route Fleurie, Condé-sur-Iton, 27 160 Mesnils-sur-Iton.

## <u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1er: L'entreprise SARL ZENGIN est localisée sur 2 parcelles adjacentes cadastrées 166 XA

29 et 166 XA 28.

ARTICLE 2 : Le numérotage comporte une série continue de numéros, à raison d'un seul numéro

par immeuble caractérisée par une entrée principale. La série des numéros d'une rue régulièrement numérotée est formée des nombres pairs pour le côté droit et de nombres impairs pour le côté gauche de cette rue. La numérotation est matérialisée par l'apposition sur la façade ou le mur de clôture par une plaque. La numérotation

des maisons est assurée par la commune.

ARTICLE 3: L'entreprise localisée route Fleurie, parcelles 166 XA 29 et 166 XA 28 est numérotée

15 à compter de ce jour.

ARTICLE 4: La nouvelle numérotation de cette rue sera communiquée aux différents services :

La Poste, la direction départementale des routes, la gendarmerie et les pompiers.

ARTICLE 5 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté et transmis au représentant de

l'Etat.

Fait à MESNILS-SUR-ITON, le 02 octobre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20231002-2023-10-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023 Notification : 03/10/2023



Le maire

Colette BONNARD.